



SNAPP

Science for Nature and People
PARTNERSHIP

Supporting the development of
evidence-based, effective and equitable
wild meat policies in Central Africa



Photo by Axel Fassio/CIFOR

Contexte

- ❑ Alors que les communautés rurales passent d'une économie de subsistance à une économie de marché et que l'Afrique centrale continue sur sa voie d'urbanisation et de développement;
- ❑ Politiques et une législation fauniques bien conçues seront cruciales pour l'intégrité culturelle de notre région ainsi que pour la survie de nos espèces sauvages emblématiques à l'échelle mondiale.

- **2000** – Direction des Forets lance un projet de "Etat de Lieu de la Chasse" au travers la Direction de la Faune.
- **2001-2002** - projet DFC de recherche sur la consommation du gibier
- **2003-2007** – projet MINEF (DFC) sur la gestion durable de la chasse
- **2007** – atelier national sur le cadre juridique autour de la chasse durable



**La Viande de Brousse
au Gabon**

Synthèse des pratiques de chasse, du commerce, de la consommation et l'état de la faune sauvage

Decembre 2010

Katharine Abernethy
Anne Marie Ndong Obiang

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLICUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Visa du Président
du Conseil d'Etat

Décret n°0163 /PR/MEF
fixant les conditions de détention, de transport et de commercialisation des espèces animales sauvages, des trophées et produits de la chasse.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n° 24/87 du 29 juillet 1987 autorisant la ratification de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLICUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

Visa du Président
du Conseil d'Etat

Décret n°0164 /PR/MEF
réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

- **2012 – 2017** projet regional de la FAO-COMIFAC sur la gestion de la faune
- **2017-2022** – project actuelle de la FAO, WCS, CIFOR et CIRAD sur la gestion durable de la faune à l'échelle pan –tropicale
- **2022-23** – projet SNAPP, donne un soutien aux strategies nationales de gestion durable de la faune



**La Viande de Brousse
au Gabon**

Synthèse des pratiques de chasse, du commerce, de la consommation et l'état de la faune sauvage

Decembre 2010

Katharine Abernethy
Anne Marie Ndong Obiang

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLICQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Visa du Président
du Chef d'Etat

Décret n° 0163 /PR/MEF
fixant les conditions de détention, de transport et de commercialisation des espèces animales sauvages, des trophées et produits de la chasse.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n° 24/87 du 29 juillet 1987 autorisant la ratification de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLICQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

Visa du Président
du Chef d'Etat

Décret n° 0164 /PR/MEF
réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

□ Les gouvernements du Gabon, du Cameroun et de la RDC ont entamé le processus de révision de leurs politiques et législations concernant la viande sauvage;



La Viande de Brousse au Gabon

Synthèse des pratiques de chasse, du commerce, de la consommation et l'état de la faune sauvage

Decembre 2010

Katharine Abernethy
Anne Marie Ndong Obiang

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLICQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Visa du Président
du Conseil d'Etat

Décret n° 0163 /PR/MEF
fixant les conditions de détention, de transport et
de commercialisation des espèces animales
sauvages, des trophées et produits de la chasse.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du
Gouvernement de la République, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n° 24/87 du 29 juillet 1987 autorisant la ratification de la convention
sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées
d'extinction ;

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLICQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

Visa du Président
du Conseil d'Etat

Décret n° 0164 /PR/MEF
réglementant le classement et les latitudes
d'abattage des espèces animales

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du
Gouvernement de la République, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République
Gabonaise, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

- ❑ Le projet SNAPP vient apporter un soutien scientifique et technique (où nous sommes invités) aux gouvernements du Gabon, de la RDC et du Cameroun alors qu'ils progressent dans l'examen et la révision de leurs politiques et législations fauniques;
- ❑ Ensuite, l'un des objectifs est de lancer un groupe de travail composé de scientifiques et de praticiens d'Afrique Centrale et européens, issus d'organisations nationales, régionales et internationales qui ont une longue expérience de travail sur les questions de viande sauvage en Afrique centrale;



SNAPP

Science for Nature and People
PARTNERSHIP

□ Ce groupe des experts en conservation, écologie, sciences sociales, criminologie, législation environnementale et économie du Cameroun, de la RDC et du Gabon...



TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network



UNIVERSITY OF
STIRLING





SNAPP

Science for Nature and People
PARTNERSHIP

MERCI !!!!!